

## Au fil des saisons



### MARCHÉ AUX PUCES

Comme à chaque année, il y aura le marché aux puces dans les rues de Sainte-Croix.

Celui-ci se tiendra  
du 19 au 21 mai prochains.

### HUITIÈME ÉDITION DU BRUNCH DES BÉNÉVOLES

Le dimanche 15 avril, la Municipalité de Sainte-Croix conviait les bénévoles œuvrant dans la Municipalité au huitième brunch annuel de reconnaissance. Cette année, plus d'une centaine de bénévoles participèrent à la fête et eurent bien du plaisir.

À cette occasion, une nouveauté fut introduite à l'évènement. Dans le but de mieux connaître le bénévolat qui se fait dans la municipalité et de mieux connaître qui se consacre à quoi, les organismes et comités bénévoles furent successivement présentés à l'assistance. Chacun, tour à tour, fut ainsi chaudement applaudi.

Ensuite, ce fut place au divertissement! Un clin d'œil vers le passé, le fameux « *Lip sync en folie* » qui a fait la réputation du brunch des bénévoles. Un beau mélange de morceaux nouveaux et des meilleures pièces des présentations antérieures. Ce fut l'occasion de découvrir de nouveaux talents, entre-autres, l'interprétation bien sentie de La Bolduc et d'apprécier une fois de plus des pièces d'anthologie avec les imitations de Michael Jackson, Hi-Ha Tremblay ou encore de Céline Dion, pour n'en nommer que quelques-unes. Le spectacle s'est terminé sur une danse à laquelle participa presque toute la salle sur les rythmes endiablée de la Bomba.

Le tirage de prix de présence, sous la forme de paniers cadeaux garnis de produits locaux, a fait une douzaine d'heureux parmi l'assistance et clôtura le brunch 2018

Encore une fois, les membres du Conseil Municipal et du Comité organisateur vous remercient, vous tous bénévoles œuvrant au mieux-être de Sainte-Croix, pour le travail accompli au cours de l'année, pour votre présence et votre bonne humeur lors du brunch. Restez en santé, racontez autour de vous combien vous vous êtes amusés car nous voulons nous retrouver encore plus nombreux l'an prochain et montrer que tous ensemble, nous sommes le gage d'une communauté où il fait bon vivre....

Le comité organisateur: Gesa Wehmeyer-Laplante, René Demers, Carmen Demers et Jean-Pierre Ducruc avec l'aide inestimable de Pierre Lauzé et Claude Colbert.



Hi-Ha Tremblay



Céline Dion



Nouvelles du conseil.....2	Pique-nique en blanc .....5	Calendrier des activités .....6
Avis public .....2	Rallye pédestre.....5	Comité d'embellissement .....7
Collecte des déchets volumineux 4	Club de champignons .....5	Les Harmoniques .....8
Enclos à chien à vendre .....4	Troupe de théâtre .....5	Randonnée pédestre .....8

## NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Faits saillants de la séance régulière du 03 Avril 2018

**Résolution 093-2018** : Le conseil municipal opte pour une garantie prolongée (10 ans; pièces et main-d'œuvre) du nouveau système de réfrigération de l'aréna qui sera installé au cours de l'été.

**Résolution 095-2018** : Pour se conformer au schéma de couverture de risques nouvellement élaboré pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière, la municipalité est tenue d'adopter des mesures règlementaires en matière de sécurité incendie. Un avis de motion a été donné pour adopter le projet de règlement 578-2018 relativement à la prévention des incendies couvrant l'ensemble du territoire de la municipalité aux fins d'abroger le règlement numéro 423-2009.

**Résolution 098-2018** : Le conseil municipal accorde un contrat au montant de 7 875,79\$ à GHD Consultants Ltée pour une étude géotechnique en prévision de la réfection de la rue Hamel.

**Résolution 099-2018** : Le conseil municipal accorde un contrat au montant de 9 978,40 \$ au Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. pour procéder à l'inspection télévisée et au nettoyage des réseaux d'égout de la municipalité.

**Résolution 100-2018** : Le conseil municipal accorde un contrat au montant de 76 040,45 \$ à la compagnie Les Entreprises Lévisiennes inc. pour le rapiéçage mécanique des chemins et rangs de la municipalité.

**Résolution 101-2018** : Le conseil municipal accorde un contrat au montant de 8 292,37 \$ à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour le lignage des voies de circulation. Cette année, seront traités les rangs 2 Est, Petit-2, 3 Est, 4 Est & Ouest.

**Résolution 104-2018** : Le conseil municipal verse la somme de 19 200,83 \$ en honoraires professionnels à Géosig inc. pour la réalisation de levés géophysiques (réfraction sismique) nécessaires pour la mise aux normes du RPEP (Règlement sur les Prises d'eau et leur Protection). Ces relevés ont été réalisés à proximité de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard.

**Résolution 105-2018** : Le conseil municipal verse la somme de 17 235,90 \$ à WSP Canada Inc. en honoraires professionnels pour des travaux de mise aux normes de la station de pompage de la rue Lafleur rendus nécessaires par la réfection de la rue du Bateau.

**Résolution 107-2018** : Le conseil municipal nomme MM. François Bienvenu et Louis-Mathieu Fréchette du groupe DDM au poste de responsable de l'urbanisme (M. Fréchette agira comme superviseur de M. Bienvenu)

**Résolution 111-2018** : Le conseil municipal verse la somme de 1 037,60 \$ à Monique Brunet, architecte, en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis des réfections à l'hôtel de ville.

---

## AVIS D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 577-2018 INTITULÉ :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À :**

- Agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation P-3
- Agrandir la zone 08-CH à même la zone 09-P

#### **1. OBJET DU PROJET DE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.**

À la suite de la tenue de l'assemblée publique de consultation tenue le premier jour du mois de mai 2018, le conseil de la municipalité a adopté le second projet de règlement ci-haut mentionné à sa séance ordinaire du premier jour du mois de mai 2018.

Ce second projet 577-2018 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi, une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- Agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation P-3
- Agrandir la zone 08-CH à même la zone 09-P

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées du territoire.

## 2. DESCRIPTION DES ZONES

### Agrandissement de la zone 08-CH

- **Disposition et objet** : Agrandir la zone 08-CH à même une partie de la zone 09-P
- **Zone concernée** : 09-P
- **Zones contiguës** : 03-H, 08-CH, 10-H, 02-REC
- **Origine et objectif de la demande** :

Une demande relative à cette disposition pourra provenir de la zone concernée, soit la zone 09-P, et de toute zone contiguë à celle-ci. La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à cette zone concernée d'où proviendra une demande valide.

## 3. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard **le 15 mai 2018**;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

## 4. PERSONNES INTÉRESSÉES

- 4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes **le 01 mai 2018** :
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle,
  - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- 4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, **le 01 mai 2018** est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

## 5. ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## 6. CONSULTATION DU PROJET

**Le second projet peut être consulté au bureau municipal situé au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, aux heures normales de bureau ou sur le site internet de la municipalité au [www.ville.sainte-croix.ca](http://www.ville.sainte-croix.ca).**

Le septième jour du mois de mai 2018.

Christiane Couture, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

### RÉPARATIONS À L'ÉGLISE REPORTÉES EN 2019

Depuis un an, l'entrée arrière du côté est de l'église est fermée pour raison de sécurité. Et, par ailleurs, des infiltrations d'eau par le clocher ouest ont abîmé la peinture et le plâtre à l'intérieur. Des réparations sont donc nécessaires à la maçonnerie des deux clochers, et rapidement. Une subvention a d'ailleurs été accordée pour payer 70 % du coût estimé en avril 2017 à environ 200 000 \$.

Malheureusement, les prix obtenus en mars 2018 suite à l'appel d'offres feraient grimper la facture à environ 400 000 \$. La hausse des coûts s'explique principalement par la grande demande de maçons pour d'importantes réfections d'édifices patrimoniaux à Québec. Cela oblige donc la Fabrique à reporter les travaux en 2019 et à demander une nouvelle subvention. La réponse à cette nouvelle demande sera reçue en juillet.

La difficile décision de reporter les travaux a été prise après plusieurs consultations et discussions. Les responsables sont bien conscients des inconvénients pour les usagers. Ils veulent toutefois rassurer les gens qui ont généreusement donné à la quête pour les réparations majeures : tout l'argent recueilli restera au compte Réparations majeures ou ne servira à payer rien d'autre que celles-ci, soit le paiement du travail déjà fait par l'architecte.

René Demers  
Coordonnateur local pour la fabrique Saint-Laurent-Rivières-du-Chêne

---

### COLLECTE DE DÉCHETS VOLUMINEUX

La collecte se fera le lundi 14 mai prochain pour le secteur rural et le mardi 15 mai prochain pour le secteur urbain.

De plus, nous vous rappelons que les déchets doivent être déposés la veille, au sol et non dans une remorque, le plus près possible de la rue, séparément des autres déchets.

Pour connaître la liste des déchets qui ne sont pas ramassés, veuillez consulter la rubrique *Environnement – Gestion des matières résiduelles* sur notre site internet [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca) sous l'onglet *Vivre à Sainte-Croix*.

---

### ENCLOS À CHIEN À VENDRE

La Municipalité de Sainte-Croix désire se départir d'un enclos à chien.

Pour ce faire, vous devez inscrire votre offre sur la formule de soumission et la déposer au bureau municipal, sous enveloppe cachetée et portant la mention « Offre enclos à chien ».

Info : Stéphane Milot 418-926-3494



**Date limite 22 mai 2018 11h00**

#### FORMULE DE SOUMISSION

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Prix :** \_\_\_\_\_ \$

Toute la population de Sainte-Croix  
est invitée au

## Pique-nique en Blanc

Le dimanche 12 août 2018  
à 17 h 00 sur le parvis d'église

Apportez votre repas et vos boissons, nous fournissons les  
tables et les chaises!

Plus d'informations à venir dans l'Avis Municipal de juin et juillet.  
Organisé par l'Association des Loisirs et de la Culture, le comité  
Familles-MADA et la Municipalité de Sainte-Croix.

Info : Gesa Wehmeyer-Laplante 418-926-2473

## La TROUPE DE THÉÂTRE DE LOTBINIÈRE

vous présente la comédie

« **Demandez Madame Soleil** »

Les 25 ET 26 MAI 2018  
à 20 heures

À  
LA SALLE ROBERT-DAIGLE  
de l'hôtel de ville

POUR VOUS PROCURER VOS BILLETS,  
COMMUNIQUEZ AVEC :

Le secrétariat de l'église au 418-926-3222  
René Demers au 418-926-3648 ou  
Carmen Demers au 418-926-3723

## RALLYE PÉDESTRE FAMILIAL

À noter à votre agenda!

**Dimanche le 10 juin 2018**

Inscriptions à partir de 11h au Pavillon de services du  
parc Jean-Guy-Fournier

Coût : 10 \$ par équipe  
Maximum 4 adultes par équipe  
Gratuit pour les enfants

Le trajet du rallye pour enfants est le même que celui des  
adultes.

Vous devez apporter des crayons, votre sourire et  
votre bonne humeur!

Prix selon la participation.

Organisé par Carmen et Roger  
De l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix  
Info : 418-926-3723

## Le comité Familles-MADA vous informe

Tous les premiers lundis du mois, un transport par  
autobus pour aller à Laurier Québec à Québec sera proposé  
à la population. Le départ vers Laurier Québec se fera de l'hôtel  
de ville de Sainte-Croix à 9h00; le retour de Laurier Québec vers  
Sainte-Croix se fera à 15h00.

Pour informations, contacter Mme Lucienne Côté au  
418-926-2451

**PROCHAIN DÉPART : Le 04 juin 2018**

## Cours: Mycogastronomie et Champignons sosies



Benoît Fortin  
17 mai 2018

Association des Loisirs  
et de la Culture  
de Sainte-Croix

www.alcsaintecroix.org  
info@alcsaintecroix.org

CLUB DES AMATEURS  
DE CHAMPIGNONS



Hôtel de ville de Sainte-Croix, 19h à 21h le jeudi 17 mai.  
Sur réservations : [ben-fortin@videotron.ca](mailto:ben-fortin@videotron.ca), 418-803-4363  
Des notes de cours en couleur seront remises aux participants.

Coût : gratuit pour les membres du Club des amateurs de champignons de Sainte-Croix.

Pour devenir membre:  
\$10 carte de membre pour les résidents de Sainte-Croix  
Gratuit pour les enfants  
et \$20 pour les non résidents de Sainte-Croix.

# Calendrier des activités - Juin 2018

Juin 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
3	4	5	6	7	8	9
	<p><u>Transport vers Laurier Québec 9h Hôtel de ville</u> Info : 418-926-2451</p>	<p><u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May</p> <p><u>Jeux des générations</u> 18h30 Parc Jean-Guy-Fournier Info : 418-926-3396</p>		<p><u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May</p> <p><u>Jeux des générations</u> 18h30 Parc Jean-Guy-Fournier Info : 418-926-3396</p>	<p>1 <u>Club de l'Âge d'Or</u> <u>Soirée de danse</u> 20h Salle Robert-Daigle Info : 418-926-3466</p>	
10	11	12	13	14	15	16
		<p><u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May</p> <p><u>Jeux des générations</u> 18h30 Parc Jean-Guy-Fournier Info : 418-926-3396</p>		<p><u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May</p> <p><u>Jeux des générations</u> 18h30 Parc Jean-Guy-Fournier Info : 418-926-3396</p>		
17	18	19	20	21	22	23
		<p><u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May</p> <p><u>Jeux des générations</u> 18h30 Parc Jean-Guy-Fournier Info : 418-926-3396</p>		<p><u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May</p> <p><u>Jeux des générations</u> 18h30 Parc Jean-Guy-Fournier Info : 418-926-3396</p>		
24	25	26	27	28	29	30
		<p><u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May</p> <p><u>Jeux des générations</u> 18h30 Parc Jean-Guy-Fournier Info : 418-926-3396</p>		<p><u>Bibliothèque municipale</u> 16h30 à 20h École Pamphile-Le May</p> <p><u>Jeux des générations</u> 18h30 Parc Jean-Guy-Fournier Info : 418-926-3396</p>		

## LA RUBRIQUE DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

### Réussir ses bacs à fleurs

À partir de la mi-mai, quand la température se réchauffe et que le nettoyage printanier est chose du passé, il est temps de planifier les boîtes à fleurs. Leurs avantages sont multiples. Des grands bacs débordants de fleurs peuvent délimiter des espaces et ajouter des couleurs. Des jardinières suspendues mettent en valeur une maison et attirent le regard des passants. Même pas besoin d'un terrain, la beauté des boîtes, c'est qu'elles s'adaptent à tous les espaces et à toutes les contraintes. Un balcon peut s'ornier de plusieurs pots, à côté de la porte d'entrée se trouve toujours un petit coin pour une potée fleurie et une fenêtre gagne à être agrémentée d'une balconnière.

D'abord, il s'agit de choisir l'emplacement. De cela dépend le choix du contenant et ultimement le choix des plantes. Quel endroit voulez-vous embellir? De quel espace disposez-vous? Quel est le degré d'ensoleillement? On parle de 6 h et plus de soleil par jour comme étant du plein soleil, 4 à 6 h comme mi-ombragé et moins de 4 h comme ombragé. Y-a-t'il d'autres contraintes, comme des forts vents?

Après, on a besoin d'un contenant. Que vous optiez pour un bac, une balconnière ou une jardinière suspendue, il y a quelques règles à suivre pour améliorer ses chances de réussite. En général, les plantes profiteront mieux d'un plus grand contenant et donc d'une plus grande quantité de terreau : il y aura plus de nutriments disponibles et une meilleure rétention d'eau. Un grand pot offre aussi plus de résistance au vent. Et pas besoin de le remplir de terreau jusqu'au fond s'il est très profond. Un savant mélange de cailloux et de morceaux de styromousse (recyclez vos vieilles caissettes de semis!), couvert d'un géotextile, donnera le poids voulu et remplira l'espace superflu. Assurez-vous qu'il y a des trous de drainage au fond, sinon l'arrosage devient une tâche plus délicate.

Avant de pouvoir planter, vous avez besoin de terreau. Normalement, un bon terreau commercial contient tout ce dont les plantes ont besoin pour commencer, mais pour s'assurer une floraison abondante tout au long de la saison, ajoutez du compost et/ou de l'engrais, ainsi que des mycorhizes. Vous pouvez réutiliser le terreau de l'année d'avant en le mélangeant avec un tiers de compost.

Maintenant vient la partie la plus excitante, le choix des plantes. Pas facile de se décider devant l'exubérance des couleurs et la multitude de variétés. Ici, il importe de garder en tête l'emplacement : soleil, mi-ombre, ombre, ainsi que d'autres difficultés qui limiteront peut-être vos choix. D'autres critères sont la hauteur que vous voulez donner à votre aménagement, les couleurs et le style souhaité. Souvent, on choisit une plantation en trois étages : une plante haute au milieu (ex. canna, dracéna, pennisetum), des plantes moyennes pour le remplissage (ex. géranium, coléus, pétunia) et des plantes retombantes pour cacher un peu le pot (ex. bacopa, lierre, lamier). On peut combiner différentes couleurs ou au contraire opter pour une palette de couleurs monochromes, utiliser seulement une même variété de fleurs ou créer un ensemble de feuillage multicolore. Lorsqu'il est question de fleurs, tous les goûts sont dans la nature! Faites-vous confiance et osez! La beauté de la chose, c'est que ce sont pour la plupart des annuelles et que vous pouvez recommencer à zéro l'année prochaine.

Vous êtes prêts, vous avez votre matériel? Alors, plantez! Assurez-vous d'ajouter de la terre jusqu'au ras des mottes et tassez-la assez pour remplir d'éventuelles poches d'air. Arrosez. Souriez, vous avez réussi! Prenez des photos et des notes pour vous souvenir de vos coups de cœur, mais aussi des choix moins heureux d'une année à l'autre.

**Important :** Les plantes provenant d'une serre gagnent à être acclimatées avant de se trouver en plein soleil, ce qui risquerait de brûler leurs feuilles. Il suffit de les placer quelques jours dehors à l'ombre, ensuite quelques jours à la mi-ombre avant de les laisser toute la journée au soleil.

Bon jardinage!

Le mois prochain : Intégrer des légumes dans vos plates-bandes



Photo : Gesa Wehmeyer



Photo : Gesa Wehmeyer

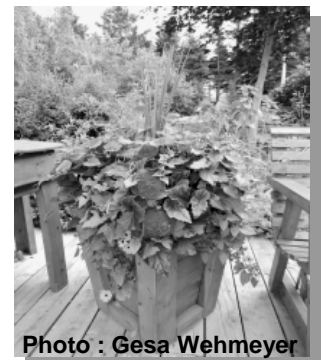


Photo : Gesa Wehmeyer

# GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES



**18 - 19 - 20 mai 2018**  
Salle André Therrien École secondaire Pamphile-Lemay Sainte-Croix  
418-796-3149  
info@lesharmoniques.com

Achetez vos billets chez nos partenaires

**metro** LAURIER-STATION  
**Le COOP** SAINT-EDOUARD  
**Korvette** Sainte-Croix

Cette année encore,  
le Groupe vocal  
Les Harmoniques s'est  
surpassé pour vous offrir un  
excellent spectacle!

**Coût des billets :**  
Adultes : 30 \$  
Étudiants : 22 \$  
Enfants (12 ans et -) : 15 \$

## RANDONNÉE AU SENTIER DES TROIS-FOURCHES Dans la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière

Le sentier des Trois-Fourches vous emmène au cœur d'une forêt restée longtemps difficile d'accès. Riche en milieux naturels (falaises, méandres, plages, barrage de castors, etc.), le secteur des Trois-Fourches vous propose une succession de vieilles forêts (érablières, prucheraies, frênaies) qui ont échappées aux coupes forestières. Véritables joyaux des Basses Terres du Saint-Laurent, les rives de la rivière du Chêne sauront vous charmer.



D'un niveau de difficulté intermédiaire, le parcours linéaire vous réserve des sections plus techniques (pentes fortes, escaliers abrupts et ponts de cordes), en particulier dans la partie située entre les kilomètres 1 et 3, où les dénivelés sont plus nombreux et plus importants. Les randonneurs moins aguerris et les familles avec jeunes enfants peuvent accéder au sentier par l'accès P2, faire quelques kilomètres et revenir sur leur pas.

Informations : Louis Cournoyer, 418-926-3407, [sentiers@mrcdelotbinière.org](mailto:sentiers@mrcdelotbinière.org)



### DISPONIBILITÉS DU MAIRE

J'alloue du temps aux citoyens de Sainte-Croix qui désirent me rencontrer à l'hôtel de ville. Il s'agit de prendre un rendez-vous dans les jours et les heures qui sont énumérés ci-dessous en appelant au bureau municipal, 418-926-3494.

Mercredi le 09 mai 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 16 mai 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 23 mai 2018 entre 9h et 12h

Mercredi le 30 mai 2018 entre 9h et 12h

L'Avis Municipal est un bulletin d'information publié par la municipalité de Sainte-Croix.

Directrice générale : Mme France Dubuc  
Directrice générale adjointe : Mme Christiane Couture  
Directeur des travaux publics : M. Stéphane Milot  
Directrice des loisirs : Mme Josianne Tardif  
Service de l'urbanisme : M. François Bienvenu  
Secrétaire : Mme Amélie Huot  
Secrétaire : Mme Édith Plourde

Toute reproduction est autorisée en citant la source. ISSN : 60299  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec